

Non à la tour de grande hauteur à Rueil

Dans le cadre de la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU), la ville de Rueil prévoit d'autoriser la construction d'une tour de grande hauteur au bénéfice de Vinci. Ce projet suscite de nombreuses oppositions, dont celle de l'association catovienne Adrec, et de sa secrétaire, Anne Bernard, adhérente à Seine Vivante.

La municipalité de Rueil a entrepris la révision de son PLU, élaboré il y a quelques années seulement. Les intentions d'ensemble sont, comme toujours dans les PLU, on ne peut plus louables.

Il y a 5 objectifs que l'on peut résumer ainsi :

- préserver les paysages
- conforter le bassin d'emploi
- mieux se déplacer
- construire mieux
- mieux vivre en affirmant la convivialité des villages.

Cependant, comme nous avons pu souvent le constater, entre les intentions et les réalisations il y a un très grand décalage.

Préjudice esthétique

En effet, parmi les projets de construction qui sont au cœur de cette révision de PLU, il y en a un qui retient particulièrement l'attention des habitants de la Boucle de la Seine : l'édification d'une tour futuriste d'une centaine de mètres de hauteur (31 étages) dans l'échangeur de la A 86 en bord de Seine pratiquement en face de l'Eglise Notre Dame de L'Assomption de Chatou (monument classé restauré en 2010).

Cette tour dominera l'île des Impressionnistes et le restaurant Fournaise où a été peint le déjeuner des Canotiers. Le Nymphée de Soufflot, la chapelle Saint Léonard et la Grenouillère à Croissy sont aussi en covisibilité avec la tour projetée.

Le préjudice esthétique et l'atteinte aux paysages des bords de Seine, tant célébrés par les Impressionnistes, sont donc considérables.

D'autre part, la présence de 4000 personnes supplémentaires dans les bureaux (50 000 à 60 000m²) de la tour (futur siège de Vinci), ajoutée aux conséquences liées au programme qu'englobe la révision (175 000 m² dont 135 000 dans la zone proche de Rueil 2000) soit au total environ 10 000 personnes supplémentaires, aura des inconvénients irréversibles:

-aggravation des embarras de circulation aux heures de pointe sur le pont de Chatou et sur l'ensemble de la Boucle



Photomontage réalisé par l'Adrec: au premier plan, la maison Fournaise, sur l'île de Chatou. Au deuxième plan, une tour de grande hauteur, à l'emplacement du projet.

-aggravation des difficultés de stationnement à Rueil et, par ricochet, à Chatou.

-engorgement de la gare RER de Rueil avec des répercussions sur le confort des voyageurs dans les rames sur toute cette partie de la ligne A. Or, nous sommes déjà à la limite de la rupture sur cette ligne (trains surchargés, de fréquence insuffisante et à la capacité limitée) et toutes les protestations des maires de la Boucle et des associations d'usagers ont jusqu'ici été infructueuses.

-à moyen terme : augmentation de la pression immobilière à Rueil, à Chatou et dans les villes environnantes.

Conséquences négatives

Face à cela les arguments "économiques" du Maire de Rueil, M. Patrick Ollier, semblent curieux. Il s'agit de donner satisfaction à Vinci pour que cette société reste à Rueil, alors que plus de 25 000 m² de bureaux sont déjà vacants à Rueil.

Rueil a 80 000 habitants mais un territoire très étendu. Pourquoi veut-on concentrer tout le développement sur Rueil 2000, en bordure de Seine, en ignorant les conséquences très néga-

tives pour la ville de Chatou et le patrimoine impressionniste de bords de Seine que cherche à valoriser le Conseil Général des Yvelines ?

Faut-il rappeler que le projet de tour était initialement situé rue Henri Sainte Claire Deville mais que les protestations des habitants de ce quartier ont conduit la municipalité de Rueil à le déplacer vers l'échangeur? Les principaux désagréments seront supportés par un autre quartier de Rueil (celui de Bellerive) et sur son vis à vis, à Chatou !

Des objectifs affichés par la commune de Rueil, dans le cadre de la révision de son PLU, seul le deuxième (conforter le bassin d'emploi) semble à peu près satisfait. Tous les autres sont ignorés.

*Anne Bernard
Secrétaire
ADREC*

*Association pour le développement raisonné et l'environnement
à Chatou
30, rue François Laubeuf,
78400 Chatou
courriel: adrec.chatou@free.fr*